



**CODEV du Gard rhodanien**  
**Commission Services et Cadre de vie**  
**du 18 janvier 2023 à 18 heures**  
salle de réunion Office des entreprises

**Présents :**

Julien FEJA, Président

Anne-Marie ROUQUAIROL, Vice-présidente

Martine DELAUNAY, Secrétaire générale

Agnès BOIS, Corine CANCEL, Pascale CAUSIER, Sylvie COSTE, Elodie KLEIN, Franck LAURENT,

Annie MORILLON, Zohra OUATIZERGA, Thierry PERRIN

**Excusés :** Rodolphe BOUMAZA, Olivier DONY, Laurent GAUTIER, Pascal GERTOSIO, François GIRAUD

**Absents :** Philippe BROCHE, Jean-Louis COUNIL

- **Présentation des nouveaux membres de la commission :**

Corine CANCEL :

Professeur d'espagnol au lycée de Bagnols, à la retraite depuis 2 mois  
2 filles dans le domaine médical

Zohra OUATIZERGA :

Mosaïque en Cèze

Aide-soignante à Lagaraud, aujourd'hui infirmière à Pont-Saint-Esprit

Très inquiète de l'avenir pour la santé

Annie MORILLON :

Habite sur le territoire mais travaille sur le territoire alésien et plus précisément sur la commune de Saint Christol-les-Alès

Responsable d'un CCAS et d'un service jeunesse

- **Lutte contre les déserts médicaux : après la présentation du diagnostic territorial, quelles propositions, quelles actions ?**

Il est rappelé que le Conseil communautaire a, par délibération du 25 juin 2022, confié à la commission le sujet de saisine suivant : la lutte contre les déserts médicaux.

Ce sujet d'actualité est également traité par de nombreux autres organismes locaux et régionaux.

Lors d'une rencontre des CODEV régionaux à Carcassonne le 17 janvier, Jean-Louis CHAUZY, président du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) d'Occitanie nous a fait part du travail réalisé à l'échelon régional sur ce sujet et s'est engagé à nous le transmettre dès son approbation début février.

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils permettent de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel. Ils portent sur la promotion de la

santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, les déterminants de la santé. Un 1<sup>er</sup> contrat a été signé par l'Agglomération pour la période 2015-2017 puis un second pour la période 2019-2022 (voir document transmis par mail). Ce dernier prévoyait le recensement des actions, des acteurs et des projets du territoire, les priorités ayant été recentrées autour de 4 thématiques : accès aux soins, santé mentale, alimentation et activité physique et 3 publics les habitants des quartiers prioritaires, les personnes en perte d'autonomie et les jeunes. Il convient aujourd'hui que le CODEV participe à la construction du prochain CLS mais le départ de la coordonnatrice santé de l'Agglo à l'association RIPOSTE risque de retarder un peu ce travail.

Il est abordé le cas du médecin qui s'est déconventionné à Orsan (secteur 3) et dont les honoraires sont de 40 € non remboursés par la sécurité sociale. Il est soulevé le problème que cela pose pour tous ses patients dont elle était le médecin référent et la question de son installation dans des locaux communaux (fonds publics ?) interrogée. Il est proposé de contacter le maire d'Orsan pour avoir davantage de renseignements.

Plusieurs idées et pistes de travail sont débattues :

- Assistants médicaux
  - Maison médicale avec secrétariat payé par les collectivités
  - Quels effets à venir de la libération du numéris clausus ?
  - Infirmière en pratique avancée : voir quel cursus scolaire nécessaire
  - Permettre aux pharmaciens de prescrire
  - Obligation d'installation après financement des études : question traitée lors du dernier congrès des maires
  - IFSI : difficulté de recrutement depuis l'inscription sur Parcours Sup (souhait de rencontrer IFSI et hôpital (Pierre KOWALEVSKY + Danièle PAYAN directrice de l'IFSI)
  - Médecine préventive : Sport-santé, suivi des vaccinations, dispensaire, médecin et infirmière scolaire, visites médicales professionnelles
- Réflexion sur le roulement des pharmacies de garde**

La problématique des gardes pharmaceutiques fait débat, notamment sur le fait que parfois il faille aller au-delà de 10 kms pour trouver une pharmacie.

La question est posée concernant la pharmacie de l'hôpital : pourquoi ne pas fournir le traitement de démarrage ? cela afin d'éviter qu'un patient qui sort des urgences la nuit ne soit obligé de passer par le commissariat puis par une pharmacie de garde qui peut être loin de l'hôpital.

Il est proposé de demander à Olivier ROBELET, pharmacien, vice-président de l'Agglomération délégué aux solidarités, de participer à notre prochaine réunion de commission.

- **Point sur les dossiers suivants :**
  - o Chartreuse de Valbonne : ce projet a été abandonné par les porteurs du projet
  - o Mémorial Harkis : un projet scientifique et culturel est en cours de réflexion. Agnès BOIS suivra ce projet. (Voir document joint en annexe).
  - o Colloque sur l'archéologie SECABR/INRAP

- Sécurité : une première réunion a eu lieu avec tous les maires du territoire mais aucun membre de la commission n'a pu y participer. Voir pour récupérer le compte-rendu de cette réunion.
- Comité de pilotage sur la piscine : plusieurs réunions du copil ont permis d'étudier diverses solutions (construction d'une ou plusieurs installations, réhabilitation de la piscine de Laudun, .... Il est rappelé que l'apprentissage de la natation est une obligation pour les enfants. Pour Bagnols, cette obligation est remplie par le biais d'une convention signée avec un privé (Eaucitane).
- Musée : un point sera fait avec les services de l'Agglomération pour savoir où en est ce projet

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 heures 30.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 22 mars à 18 heures à l'Office des entreprises.